

Notes

MCC

D'ALERTE

DÉPARTEMENT DE RECHERCHE SUR LES MENACES CRIMINELLES CONTEMPORAINES
INSTITUT DE CRIMINOLOGIE DE PARIS-UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON-ASSAS

JUN 2011

DÉPÉNALISATION DU CANNABIS

Une « drogue dure » libéralisée ?

Lundi 20 juin, j'ai participé à *Mots Croisés*, émission télévisée lors de laquelle un élu, M. Julien Dray et le président du syndicat de la magistrature se sont prononcés pour la dépénalisation, voire la libéralisation, de l'usage du cannabis.

Or une semaine ne s'est pas écoulée qu'une impressionnante nouvelle parvient des Pays-Bas : ce pays va classer comme « drogue dure » toute variété de cannabis contenant 15% de principe intoxicant (THC) ¹.

Pour le comité (officiel) préconisant ce virage politique néerlandais à 180°, ces variétés fortes de marijuana « sont si dangereuses qu'il faut les classer dans la même catégorie que l'héroïne et la cocaïne ».

Certes, la vie politique impose d'exister ; et le rejet de la « culture de l'excuse », y compris par le PS, impose au Syndicat de la magistrature de flatter les « jeunes » - mais ces propositions ne sont-elles pas irresponsables, au vu de l'évolution même des Pays-Bas ?

XAVIER RAUFER

Voir les études du Département de Recherche sur les Menaces Criminelles Contemporaines :

www.drmcc.org

(cliquer sur *Notes d'Alerte* en page d'accueil)

CNRS EDITIONS

Collection Arès dirigée par Xavier Raufer

Pour consulter ou acheter : www.cnrseditions.fr/299__Ares

¹ Tétrahydrocannabinol - *RTL News*, 24/06/11, selon un rapport officiel néerlandais bientôt publié.